

# ÉTUDE DE M<sup>E</sup> JACQUELINE CHÉDEL

AVOCATE AU BARREAU DE NEUCHÂTEL

REGU le  
13.09.2007  
**COPIE**

AV. LÉOPOLD-ROBERT 84  
Téléphone 032 913 08 23  
Fax 032 913 27 47  
CCP 23-5668-2  
TVA N° 313357

Maître  
Dimitri GIANOLI  
Allée du Quartz 13  
CP 506  
2300 La Chaux-de-Fonds

2301 LA CHAUX-DE-FONDS, le

10.9.2007

Concerne: **époux Griesser - Bettex**

Mon cher Confrère,

Votre courrier du 6.9.2007 m'est bien parvenu.

Si votre cliente prend enfin conscience qu'elle doit se soucier du bien-être de Maude, il lui appartient de mettre un terme à son rôle de surveillante en chef et de se contenter de son rôle de parent.

Il n'appartient pas à votre cliente de décider des éventuelles prises en charge médicales.

Une telle décision doit être discutée entre parties et surtout doit être justifiée.

En l'état actuel, Maude va bien.

En revanche, mon client ne peut pas être aussi affirmatif s'agissant de son épouse.

Dès lors, il n'appartient pas à votre mandante de reporter sur l'enfant les problèmes personnels qu'elle ne parvient pas à résoudre.

Dès l'instant où votre mandante comprendra qu'elle doit respecter son mari et Maude, il n'y aura plus aucun problème relationnel.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jacqueline Chédel, avocate

